

**Procès-verbal
Assemblée Générale Statutaire**

**Jeudi 29 novembre 2018 de 9h à 12h
139, rue de Bercy 75012 - salle Bloch-Lainé**

Liste d'émargement :

Elle est annexée au procès-verbal.

1 - Propos introductif du Président

Stéphane Distinguin félicite l'équipe de la GEN pour la qualité du travail fourni, dans des délais restreints, lors des deux sessions du comité de labellisation dont les dossiers ont été rigoureusement instruits et lors de la préparation de cette Assemblée générale.

2 - Réalisations 2018

2.1 L'AAP 2018 dans le cadre du PIC

- Les 2 sessions du comité de labellisation

Samia Ghozlane remercie les membres de l'Assemblée générale d'avoir été présents aux deux sessions qui étaient denses du fait du nombre de dossiers à examiner et refait un point sur les chiffres clés (les régions Ile-de-France, PACA, Outre-mer et Haut de France représentent 50% des formations labellisées...).

Les comptes rendus ont été envoyés la veille au soir, via Sofie, et sont soumis à validation de l'assemblée générale (délai de 7 jours). Un erratum relatif à la première session figure dans le compte-rendu de la deuxième session.

- La communication officielle prévue la semaine du 3 décembre après adoption PV AG (7 jours)

Le lancement officiel devrait se dérouler le 7 décembre.

La gouvernance de la GEN sera informée et conviée dès confirmation.

- Les conventionnements avec les organismes de formations

Le suivi et l'évaluation ont été renforcés et nécessiteront plus d'échanges avec les formations labellisées. (En ce qui concerne la subvention d'amorçage, il y aura le premier versement de 40% à la signature de la convention, le second de 40% lors de l'ouverture de la première session et enfin le dernier de 20% à la fin de la session).

- Le Pack de bienvenu (Affiches, guides, mot institutionnel ...)
- Les suites du comité de labellisation du 20 juin : les cas de delabellisation et de recouvrement à transmettre à la DJEVPA

2.2 Les aides subsidiaires du Cnous

Samia Ghozlane remercie le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour sa participation aux aides subsidiaires des apprenants inscrites au PLF 2018 et au PLF 2019. Il est rappelé que ces aides subsidiaires s'inscrivent dans le programme 231 relatifs aux bourses sur critères sociaux. Le nouvel appel à labellisation et le nombre des apprenants devant augmenter, il est préconisé de réaliser un travail de chiffrage et de réflexion avec la GEN, la DGESIP et le CNOUS. Le représentant de la DGESIP rappelle les éléments du bleu du 27 janvier 2017 sur le caractère subsidiaire des aides apportées par le MESRI, l'enveloppe fermée de cet apport provoquant une réflexion interministérielle sur la répartition de la charge supplémentaire si elle devait se révéler insuffisante.

La GEN ajoute qu'un travail a été réalisé avec Pôle Emploi pour cofinancer, grâce au droit commun (AIF), et en dehors du PIC, les formations avec la précaution citée plus haut qu'elles soient enregistrées sur Carif Oref.

2.3 Point d'étape sur les autres actions

- La construction d'une cartographie des « métiers numériques » de la GEN puis d'un descriptif des compétences pour donner plus de visibilité aux recruteurs/entreprises sur les profils des apprenants de la GEN
- Les chèques APTIC (Pass Numérique) en cours de distribution à Marseille et à Roubaix
- Le rapport 2017 imprimé pour la gouvernance
- Les chiffres clefs 2017 modifiés (annexe « aides subsidiaires » du CNOUS)
- Le changement de charte graphique et la création d'un logo LabelGEN



GRANDE
ÉCOLE DU
NUMÉRIQUE

- Le site internet : livraison du nouveau site internet fin mars 2019 avec les fonctionnalités d'accessibilité
- Le CRM (outil permettant de gérer les relations et les remontées d'informations avec les formations...)
- La participation aux salons et aux événements en région
- Les partenariats actuels et en cours de discussion : ParisCode, Passerelles avec Talents du numérique, la formation des formateurs avec l'Université de Lille, InnoAvenir, Onisep, Engie, OVH, Accenture, PWC, Salesforces, SNCF

3 axes de collaboration possibles :

- Devenir partenaire Recruteur de Talents Numériques
- S'engager dans des actions de mécénat/sponsoring
- Intégrer la gouvernance du GIP GEN

Mission de préfiguration de la Petite Ecole du Numérique :

La Banque des Territoires, en partenariat avec la GEN, a lancé une démarche de concertation et de préfiguration d'un dispositif massif de sensibilisation et de formation des enfants et des adolescents (7 à 14 ans) aux compétences numériques.

6 sessions de concertation se sont tenues à Paris, Lyon, Rennes, Bordeaux et Anzin, mobilisant au total, 150 acteurs consultés. Un comité de pilotage se tiendra début décembre.

3 - Le Programme annuel d'activités 2019 (1 vote)

Conformément à l'article 9.3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 21 novembre 2016 intitulé « Attributions » de l'Assemblée générale

Vote : 17 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention

4 - Modification de la convention constitutive du GIP GEN (4 votes)

Le règlement intérieur du GIP GEN devra être modifié.

Ces modifications de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public seront complétées au premier trimestre 2019 afin de permettre une meilleure cohérence et plus d'agilité.

4.1 L'intégration de la société Orange - délibération n°4.1-2018

La société Orange a, par un courrier du 19 septembre 2018 signé par Madame Véronique le Boulanger, Directrice des ressources humaines de la société Orange, fait connaître à la GEN, sa volonté d'adhérer au Groupement d'intérêt public à partir du 1er janvier 2019 en tant que « Contributeurs associés ».

Cette adhésion interviendra à compter de l'entrée en vigueur du prochain arrêté modifiant l'arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement.

Conformément à l'article 8.1 de la convention constitutive du Groupement, cette adhésion nécessite une délibération d'approbation de la part de l'assemblée générale.

Vote : 17 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention

4.2 Le retrait de la société Google - délibération n°4.2-2018

Google évoque l'honneur et d'avoir fait partie des membres fondateurs de la GEN et indique sa volonté de continuer à nouer des partenariats plus ciblés avec la GEN. Stéphane Distinguin remercie la société Google pour avoir été au sein de la gouvernance car cela était un vrai signe de valorisation pour les apprenants de la GEN.

La société Google, membre du Groupement d'intérêt public « Grande Ecole du Numérique » depuis sa création en novembre 2016, a, par un courrier du 18 octobre 2018 signé par Monsieur

Sébastien Missoffe, Directeur Général de Google France, fait connaître à la GEN son souhait de se retirer du Groupement en tant que « Contributeurs associés ».

Conformément à l'article 8.2 de la convention constitutive du Groupement, les membres de l'assemblée générale en ont été informés par un courriel du 29 octobre 2018, date à partir de laquelle court le délai, visé par cette disposition, de 4 mois minimum à partir duquel le retrait effectif du membre peut intervenir.

Ce retrait interviendra à compter de l'entrée en vigueur du prochain arrêté modifiant l'arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement.

*Conformément à l'article 8.2 de la convention constitutive du Groupement, ce retrait nécessite une délibération d'approbation de la part de l'Assemblée générale qui en fixe les modalités.
Vote : 16 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention*

4.3 La modification des membres de l'Assemblée générale du GIP GEN dans la convention constitutive délibération n°4.3-2018

*Conformément à l'article 8 la convention constitutive du Groupement, l'adhésion de la société Orange et le retrait de la société Google nécessitent une délibération de la part de l'assemblée générale pour en tirer les conséquences dans la rédaction de la convention constitutive du Groupement.
Vote : 16 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention*

4.4 Les autres modifications de la convention constitutive : la reconnaissance de la gestion désintéressée (article 238 bis du CGI) et le changement du siège du GIP GEN délibération n°4.4-2018

L'article 23 de la convention constitutive est désormais rédigé comme suit :

« L'assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un (ou plusieurs) liquidateur(s). Elle fixe les règles et détermine les modalités de dévolution des biens du Groupement. Dans ce cadre, l'assemblée générale respecte la règle selon laquelle les membres du groupement et leurs éventuels ayants droits ne peuvent pas être déclarés attributaires d'une quelconque part de l'actif du Groupement, sous réserve du droit de reprise des apports, sauf si la personne bénéficiaire a un but effectivement non lucratif ».

Le siège du Groupement est fixé à l'adresse suivante : Télédoc 732, 120 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex.

*Conformément à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 21 novembre 2016 intitulé « Attributions » de l'assemblée générale
Vote : 16 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention*

A l'issue de ces votes, il sera demandé aux autorités compétentes de bien vouloir, par arrêté interministériel, tirer les conséquences de ces décisions sur l'arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement.

5 - Budget (3 votes)

5.1 Budget initial 2019 (1 vote) - délibération n°5.1-2018

Il est précisé que le compte financier 2018 sera présenté et soumis au vote à la prochaine Assemblée générale en février 2019.

Conformément l'article 9.3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 21 novembre 2016 intitulé « Attributions » de l'Assemblée générale

Vote : 15 pour, 0 contre, 1 abstention

5.2 Plan de financement 2019 (1 vote) - délibération n°5.2-2018

Le plan de financement est identique au plan 2018.

A noter que les recettes fléchées, dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, feront l'objet d'un suivi minutieux pour procéder aux appels de fonds (en lien avec le démarrage à date des sessions de formations...)

Conformément l'article 9.3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 21 novembre 2016 intitulé « Attributions » de l'Assemblée générale

Vote : 16 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention

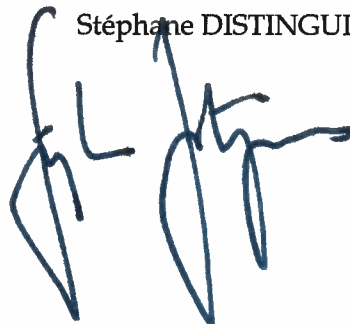
5.3 Plafond d'emploi pour 2019 (1 vote) - délibération n°5.3-2018

Conformément l'article 9.3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public du 21 novembre 2016 intitulé « Attributions » de l'Assemblée générale

Vote : 16 pour (unanimité), 0 contre, 0 abstention

Le Président

Stéphane DISTINGUIN







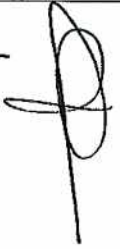

Assemblée Générale
GIP Grande Ecole du Numérique

29 novembre 2018

En signant, je reconnais avoir été mandaté par l'entité que je représente afin de voter lors de cette assemblée générale.

Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procuration de vote	Signature
<u>Collège 1 :</u> Contributeurs publics : Etat	CGET	THIBAUD Sabine				
	DGE	RENARD Claude	X	^{T.D.} DEBERNARDI <i>dinda</i>	X	
	DGEFP	CHARBIT Mikael	X	JOHAIS, Romain	X	
	DGESIP	JARNO Franck				



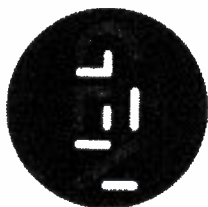
Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
Collège 2 : Contributeurs associés	Caisse des Dépôts et Consignations	TURCAT Nicolas				
	Capgemini	FOUCART Aurélie				
	Google France	FAY Floriane				
	Société Générale	GOUTARD Valérie				



Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procuration de vote	Signature
<u>Collège 3 :</u> <u>Régions</u>	Régions de France	BRIVET Philippe				
	Régions de France	BONNEAU François	X	BRIVET Philippe	X	
	Régions de France	JARRY Juliette	X	BRIVET Philippe	X	
	Régions de France	WERNER François				

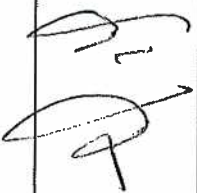


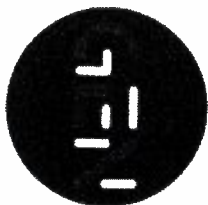
Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procurator de vote	Signature
Collège 4 : Experts de l'orientation et de la formation	AGEFOS PME	BOULEAU Sébastien	X			
	Cinov IT	ALTINIER Armony				
	CPU	GERMINET François	X			
	FARIEC	DIVET Pierre	X	MICHOUD Gérard	X	



Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procuration de vote	Signature
	OPCALLIA	GAUVIN Olivier	X			
		Pôle Emploi				
		PEROCHEAU Audrey	X	TOURNEUR Philippe	X	
	Syntec Numérique	FERRAND Rémi				
	UNMIL	GILLE Jean-Patrick	X	DISTINGUIN Stéphane	X	



Collège constitutif	Entité membre	Personne habilitée Nom, Prénom	Excusé(e)	Représenté(e) par Nom, Prénom	Procuration de vote	Signature
<u>Collège 5</u> Personnalités qualifiées	Personnalité qualifiée	DISTINGUIN Stéphane				
	Personnalité qualifiée	ASSERAF George				



En signant, je reconnais avoir été présent lors de cette assemblée générale :

Entité membre	Nom, Prénom				Signature
CGET	AUSSEDAT Mégane				
DGEFP	SILBERT Wilfried				
DJEPVA	MABROUK Zahra				
Syntec Numérique	FRIDA Raphaëlle				

DGE Thierry DAVID



Entité membre		Nom, Prénom		Signature	
GIP GEN	GHOZLANE Samia				
GIP GEN	VANONY Christophe				
GIP GEN	ALONSO Corine				
GIP GEN	MASTALERZ Delphine				

